

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Commission Nationale des
Droits de l'Homme

Bureau Exécutif

Secrétariat Général



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

N'Djaména, le 29 août 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE N°011

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) suit avec une vive préoccupation et une profonde inquiétude les initiatives en cours visant à restaurer la peine capitale dans la législation tchadienne. La CNDH reconnaît le sentiment d'indignation légitime que suscitent les crimes odieux dans le pays et partage les préoccupations des plus hautes autorités et de la population face à l'insécurité.

Fidèle à son mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme, la CNDH encourage le Gouvernement à réorganiser la justice pour lui donner sa place réelle de troisième pouvoir et l'invite à continuer à s'inscrire dans le mouvement universel d'abolition de la peine de mort. La CNDH tient à rappeler d'une part que le droit à la vie est sacré et inviolable et que la peine de mort est une négation absolue de ce droit. D'autre part, la peine de mort n'est pas plus dissuasive que les peines privatives de liberté à perpétuité pour lutter contre la criminalité. La sécurité des citoyens passe par le renforcement des institutions judiciaires, de la police et par la lutte contre les causes profondes de la criminalité, et non par des châtiments cruels et inhumains.

Enfin, la CNDH recommande au Gouvernement de maintenir la législation en vigueur et appelle à un débat national apaisé sur les véritables solutions pour une justice efficace, équitable et respectueuse des droits humains et des libertés fondamentales.

Le Rapporteur Général

ROTTA DINGAMADEI CARÉOS

